

oh 4.2.04

PR 291



République et canton de Genève

Département  
de l'intérieur, de l'agriculture  
et de l'environnement

2, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Case postale 3918  
1211 Genève 3  
Téléphone 022 327 29 59  
Télécopieur 022 327 88 22

Fo  
No 800/03

Ville de Genève Secrétariat général
Reçu le: - 1 DEC. 2003
Séance CA du: /
Décision:
A traiter par:
Copies: T. Heimann SRH N. Lévrier Sen N. Naideux

### DÉCISION

du 26 NOV. 2003

approuvant la délibération du Conseil municipal  
de la Ville de Genève, du 8 octobre 2003

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

## LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 8 octobre 2003,  
ayant pour objet :

**un crédit budgétaire supplémentaire 2003 de 1 400 000 F affecté au Fonds  
chômage municipal, et destiné à financer les derniers engagements  
temporaires en cours de procédure en 2003, et surtout les prolongations  
des contrats temporaires en cours, des demandeurs d'emploi,**

**EST APPROUVÉE.**

Le Conseiller d'Etat  
chargé du département de l'intérieur,  
de l'agriculture et de l'environnement

Robert CRAMER

Communiquée à :

Commune 3 ex  
SFC 1 ex